

Léchelle

INFORMATIONS MUNICIPALES 2018 N°3

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69 Fax : 01 64 00 86 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)



LES DEPOTS SAUVAGES

Plusieurs dépôts sauvages ont été constatés dans la commune, le Maire rappelle que l'article R635-8 vise l'abandon de déchets commis à l'aide d'un véhicule. Il prévoit dans ce cas une contravention de 5^{ème} classe dont le montant est fixé par le tribunal de police. En termes de peine complémentaire la saisie, notamment du véhicule ayant servi à commettre l'infraction est possible.

TRAVAUX

SUR LA RD 619 (ex N19)

Un rond-point va être réalisé sur l'ancienne nationale 19, des déviations seront mises en place pendant les quatre mois de la durée des travaux (d'août à novembre). Ainsi, il y aura davantage de circulation routière sur la D78 qui traverse Richebourg.

Le Maire a alerté les services de la DDE au sujet de la dangerosité et de la sécurité des administrés. (30km/h pendant la durée du chantier etc).

LE CITY STADE

Après quelques mois d'accalmie, les dégradations se succèdent sur le city stade. C'est dommage pour plusieurs raisons :

- Le coût supporté par toute la population
- Le désagrément supporté par les utilisateurs de cet espace
- Le temps passé par les employés communaux qui réparent. (déjà 6h)

Rappel :

- les installations sont vérifiées selon un protocole tous les mois afin d'assurer la sécurité des utilisateurs (vos enfants).
- Merci de jeter les déchets dans une des trois poubelles mises à disposition.
- L'installation d'une vidéosurveillance est à l'étude.

LE CHATEAU D'EAU

Le château d'eau de la rue de la gare ainsi que 400m² autour de celui-ci appartiennent depuis plusieurs années à la commune. Ne soyez donc pas étonnés de voir que les employés communaux passent la tondeuse sur cet espace vert.

LA PAGE FACEBOOK

Pour trouver la page : léchelle77
Utilisez-la !

LE STADE

Merci de respecter le terrain de football qui est fréquenté chaque dimanche par l'AFL (Association de Football Léchelloise).

Des quads y ont été vus récemment sur la pelouse. Ce n'est pas le lieu. Des chemins aux alentours de la commune peuvent servir de terrain de jeux (sans déborder dans les champs).

LE FOYER RURAL

Pour compléter les travaux de rénovation du foyer rural, la municipalité a fait modifier l'assainissement et surtout l'a fait mettre AUX NORMES. C'est une mini station d'épuration qui a été mise en place et qui recueille, en plus du foyer, les eaux usées de l'atelier communal et des toilettes de l'école.



LES CAMBRIOLAGES

Des cambriolages ou tentatives de cambriolages ont été perpétrés sur la commune. Soyez vigilants et utilisez le formulaire « tranquillité vacances » en partenariat avec les gendarmes.

LES POUBELLES

Afin de respecter les rippeurs, merci de mettre dans des sacs les déchets que vous déposez dans la poubelle à couvercle « bordeaux ».

Présentez vos bacs avec les poignées côté rue afin d'en faciliter la prise en main par les rippeurs.

LA FRANCE EN COURANT

LE 30^{ème} Tour de France en courant, passera par Richebourg, puis la rue de la gare et se dirigera sur la D100 en direction de Villegruis. Cette course utilisera ce trajet le matin du 25 juillet entre 7h30 et 12h.

Pour plus d'infos, consultez le site : www.lafranceencourant.org

ÉGLISE

Le 23 mai, à l'aide d'une nacelle, les employés communaux sont montés à près de 20 m pour nettoyer les noues de la toiture de l'église.

Ils ont retiré beaucoup de terre et d'herbe et même des arbustes.

Nous espérons ainsi que les infiltrations d'eau cesseront et ne dégraderont plus l'édifice.



STOP

Les stops de la rue de la Sole ont été positionnés afin de faire réduire la vitesse des véhicules.

Pensez aux riverains, **aux enfants** ...et respectez la signalisation. Des amendes et des retraits de points sont possibles en cas de contrôle.

ÉTAT CIVIL

Pour que la mairie, via les conseillers municipaux, distribue un document annonçant un décès, il faut que vous contactiez la secrétaire ou un membre du conseil.



Naissance

Elina WAELTERLE

1bis rue de la Sole
le 16 avril 2018

Gianni MORENO

28 rue de la Sole
le 22 mai 2018

L'EMBELLISSEMENT

Cette année, des fleurs ont été plantées dans deux gros pots colorés qui sont placés près de l'église pour l'un et près du château d'eau de la gare pour l'autre.

Des fleurs ont aussi été plantées dans le rond de béton qui sert de ralentisseur dans la rue de la tour.

Les puits, les ponts et la cour de la mairie sont fleuris comme les autres années.



LE 14 JUILLET

Les animations commenceront à 15h30 dans la cour de la mairie.

Un apéritif sera servi dès 18h30. Venez nombreux.

LES FEUX

TOUS LES FEUX SONT INTERDITS. Il existe néanmoins une réglementation spécifique dans la commune pour les feux de végétaux.

Pour des motifs de sécurité et de tranquillité publique, nous rappelons que les feux de jardin sont réglementés. Nous rappelons également que les émissions de fumées, par leur importance et leur durée sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique.

Dans les zones d'habitations, le brûlage des déchets végétaux est interdit les jours ouvrables au-delà de 17 heures 30 et **toute la journée les dimanches et jours fériés.** Ces feux sont totalement interdits durant la période estivale **soit du 15 juin au 15 septembre.**

Dans les zones d'habitations, il est interdit d'allumer des feux à moins de 10 mètres des habitations voisines et à moins de 10 mètres de la voie publique.

LE CIMETIERE

Pour rappel, il existe des cavurnes et un colombarium au cimetière de Léchelle. Appelez la mairie pour plus d'informations. Prochainement un jardin du souvenir devrait être réalisé.



LA BROCANTE

La brocante du 17 juin a réuni 85 exposants sous un temps mitigé.

La buvette a ravi les visiteurs et les brocanteurs. Les manèges ont fait la joie des enfants.

A.F.L.

L'Association de Football Léchelloise organise leur tournoi annuel le samedi 8 septembre 2018.

L'ÉCOLE

Dès la rentrée de septembre 2018, le rythme scolaire revient aux 4 jours...

Dès que le transporteur aura signifié les horaires, tout le monde sera prévenu.

PROBLEMES DE VOISINAGE

Le Maire, les adjoints, le conseil municipal et les employés communaux ne peuvent en aucun cas régler les problèmes de voisinage. Merci de votre compréhension et merci de contacter éventuellement les services de la justice.....

LE BRUIT

Aucun bruit n'est autorisé en dehors des horaires indiqués ci-dessous

de 7 h à 20 h du lundi au vendredi
les samedis
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
les dimanches et jours fériés
de 10 h à 12 h

LA REMORQUE

En cas de besoin, pour vous débarrasser de déchets verts uniquement, la commune peut vous apporter la remorque de la commune. Il vous appartient de la charger. Lorsque vous aurez terminé le chargement, il vous suffira de contacter la mairie ou les employés afin que ceux-ci viennent la retirer.

LES BANDES BLANCHES

La municipalité a choisi l'ESAT du Provinçois pour faire repeindre les bandes de la commune. (ESAT : Établissement et Services d'Aide par le Travail)